

N° DECLARATION D'ACTIVITE : 84691991769

PROPOSITION DE FORMATION **POST PERMIS AUTO**

Public concerné :

Jeunes conducteurs ayant le permis de conduire depuis au moins 6 mois et de moins de 1 an.

Objectifs :

Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route (vitesse, alcool, drogue, ...) et à l'éco-conduite.

Conditions requises :

- Etre titulaire du permis B

Durée de la formation :

Une journée de 6 à 8 heures

Programme :

1. Accueil, Présentation et tour de table

2. Effets et méfaits de la vitesse

- Les lois psychophysiologiques
- Le conducteur : mode de fonctionnement
- Perception visuelle
- Capacité d'estimation
- Répartition des défaillances
- Vitesse et distance d'arrêt

3. Exercices pratiques

- Estimation de la vitesse et des distances
- Evaluation des distances d'arrêt

4. Alcool, drogue et autres produits psycho-actifs, téléphone et conduite

- Alcool
- Equivalence des verres
- Alcool : troubles
- Sanctions
- Conséquences pour l'assurance
- Drogues : les effets
- Sanctions encourues

5. Exercices pratiques

- Conduite économique
- Conduite apaisée

AUTO-ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE

Agrément : École de conduire : E0406910820

RCS Lyon 453409062 / N° Déclaration d'existence : 84691991769

10 Rue Francis Popy 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE / Tel: 04 74 65 47 53

SIRET 45340906200016 / APE 8553Z

Email : autoecole.saintchristophe@orange.fr / Site internet : <https://www.autoecole-stchristophe.fr>



10 Rue Francis Popy
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
Tel : 04 74 65 47 53

N° DECLARATION D'ACTIVITE : 84691991769

6. Théorie de l'éco-conduite

- Définition
- Entretien

7. Bilan de la journée

AUTO-ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE

Agrément : École de conduire : E0406910820

RCS Lyon 453409062 / N° Déclaration d'existence : 84691991769

10 Rue Francis Popy 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE / Tel: 04 74 65 47 53

SIRET 45340906200016 / APE 8553Z

Email : autoecole.saintchristophe@orange.fr / Site internet : <https://www.autoecole-stchristophe.fr>

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.